

## MARCHE À SUIVRE EN CAS DE COVID-19 AU CENTRE FRÈRE-MOFFET/ENVOL (membres du personnel)

*Première recommandation : vous ne vous présentez pas au travail, si vous présentez des symptômes liés à la Covid avant de quitter la maison pour venir au travail.*

**Si un membre du personnel présente des symptômes au travail :**

- On lui demande automatiquement de se retirer et de retourner à la maison.
- Le membre du personnel en informe la réception et la direction du centre.
- La réception rejoint le concierge pour que l'espace de travail du membre du personnel soit nettoyé le plus rapidement possible.
- Le membre du personnel doit contacter le 1-877-644-4545 dans les plus brefs délais et suivre les directives de santé publique qui lui seront transmises. Le membre du personnel malade doit s'isoler à la maison jusqu'à ce qu'il reçoive les directives de santé publique.

**Si un membre du personnel présente des symptômes à la maison :**

- Le membre du personnel appelle à la réception du centre pour justifier son absence en mentionnant qu'il a des symptômes de la covid-19.
- Le membre du personnel doit contacter le 1-877-644-4545 dans les plus brefs délais et suivre les directives de santé publique qui lui seront transmises.
- Le membre du personnel doit s'isoler à la maison jusqu'à ce qu'il reçoive les directives de la santé publique.

**Si un membre du personnel obtient un résultat positif à un test de Covid-19 :**

- Le membre du personnel doit contacter le 1-877-644-4545 dans les plus brefs délais et suivre les directives de la santé publique. Le membre du personnel doit s'isoler à la maison jusqu'à avis contraire de la santé publique.
- Tous les élèves et personnel du centre sont informés par la direction ou son représentant désigné lorsqu'un cas de covid-19 est diagnostiqué dans le centre.
- Les personnes du centre considérées à risque modéré ou élevé sont retirées du milieu et testées.

**S'il y a plusieurs cas de Covid dans une même classe ou si l'écllosion concerne plusieurs classes :**

- Les responsables régionaux de santé publique donnent des consignes détaillées au centre qui aura la responsabilité d'informer tous les élèves et membres du personnel de la situation.
- Avec l'aide de la direction, des membres du personnel du centre, des élèves concernés, la direction de santé publique identifie les contacts étroits survenus au centre.
- En collaboration avec la direction de centre, les responsables régionaux font les recommandations s'il est nécessaire de fermer une classe ou le centre.
- Un soutien pédagogique à distance est offert aux élèves concernés.

**Dans tous les cas, le membre du personnel qui revient au centre après avoir s'être absenté en lien avec des symptômes de la Covid-19 doit D'ABORD passer à la réception pour compléter un formulaire AVANT de retourner en classe ou à son bureau.**